



**Date de la convocation :** 28/01/2022

## **Conseil municipal Compte Rendu Provisoire**

**Séance du 2 février 2022– 20h – salle du conseil municipal – Mairie de Bouvron**

### **Présentations :**

1. Projet France services

### **Délibérations :**

1. Validation du plan communal de sauvegarde (PCS)
2. Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)
3. Actualisation de la composition des comités consultatifs
4. Validation du règlement du cimetière
5. Validation de l’avenant à la convention d’adhésion au service de médecine de prévention
6. Evolution de la participation employeur dans le contrat de prévoyance pour le personnel communal
7. Vote de la subvention pour la restauration scolaire
8. Tarification exceptionnelle pour Horizinc – association En Mémoire d’Eux
9. Validation des statuts de la communauté de communes de la région de Blain.

### **Questions diverses**

### **Informations de la Communauté de Communes de la Région de Blain**

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit janvier 2022, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

**Etaient présents :** M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC.

**Excusés :** Mme Catherine VANSON ayant donné pouvoir à Mme Corinne REULIER, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF et Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL.

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence LE PENHUIZIC.

*(Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus »).*

Monsieur le MAIRE sollicite un secrétaire de séance, Mme Laurence LE PENHUIZIC se propose et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance se poursuit.

## **VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2022.**

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

## **Présentations**

### **1. PROJET FRANCE SERVICES**

Mme Le Penhuizic présente la teneur du projet France services. 1700 maisons France services existent en France. Chaque espace France services donne accès aux neuf partenaires nationaux – ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste – soit par des permanences régulières, soit par visio-conférence. En milieu rural, ces espaces facilitent l'accès des citoyens aux services de l'Etat.

Une réflexion est en cours sur la commune afin de proposer le développement de ce nouveau point d'accès aux services publics sur la commune. Cela inclut également la reprise de l'agence postale à l'échelle communale, en étendant ses horaires d'ouverture. Les services de l'Etat accompagneraient la commune afin qu'elle puisse élaborer un projet répondant aux critères du label France services : 24 heures d'ouvertures hebdomadaires minimum, un local avec des espaces suffisants, la mise à disposition de deux personnes assurant l'accueil.

Des aides financières existent. 30 000 euros sont alloués par l'Etat chaque année, et la Poste verserait un minimum de 12 000 euros pour la reprise du service postal.

M. Rouillé demande si cela créerait de l'emploi.

M. le Maire le confirme. L'exemple de Plessé est éclairant, une personne a été recrutée en complément de la personne déjà en charge du CCAS. C'est aussi la raison de la subvention de l'Etat qui permet de financer un peu plus d'un poste.

M. Samzun souhaite savoir si la Poste est au courant de cette démarche.

M. le Maire indique qu'ils sont au courant. La Poste depuis plusieurs années cherche à diminuer le volume horaires d'ouvertures. Lors de leurs échanges avec la commune, à plusieurs reprises ils ont demandé si la commune souhaitait reprendre le service. En décembre dernier la poste a écrit à la commune pour indiquer la modification de ses horaires, laissant présager une diminution de la qualité du service rendu aux habitants.

M. Samzun demande si la commune rachèterait le local de la Poste.

M. le Maire précise que la commune est déjà propriétaire, la Poste lui verse un loyer d'environ 450 euros. Un financement pourrait être alloué par l'Etat ou la Poste afin de réaménager les lieux. M. le Maire précise que le coût financier ne serait pas démesuré pour la commune grâce aux aides.

M. Samzun souhaite savoir quelle est l'échéance.

M. le Maire répond que ce serait d'ici 6 mois. Le dossier serait déposé auprès des services de l'Etat mi-avril, pour une éventuelle labellisation en juillet.

M. Ravidjee souhaite savoir si le niveau des services postaux serait le même.

M. le Maire répond que la majorité des services seraient maintenus (dépôt de chèques/espèces, retraits, envoi des courriers et colis).

Mme Dufour-Gatti demande comment se passerait la phase de recrutement.

Ce point doit être discuté avec la préfecture précise M. le Maire, une personne en interne pourrait être positionnée dans le projet. Une seconde personne serait à mobiliser sur le projet avec un recrutement dans l'été.

M. Ravidjee demande si un lien ne pourrait être fait avec le tiers lieu, notamment sur l'aspect formation au numérique.

M. le Maire indique qu'effectivement cela pourrait être intéressant. M. le Maire évoque l'exemple de Plessé qui a recruté un conseiller numérique avec plusieurs communes. A l'échelle de la communauté de communes, le centre socio-culturel Tempo est dans la même démarche, il pourrait ainsi y avoir des permanences d'un conseiller numérique également.

M. Samzun s'interroge sur le devenir de l'agent de la poste.

M. le Maire indique que cet agent pourra postuler s'il est intéressé pour le poste en sachant que ce sera un poste de contractuel. Ce point est encore en réflexion. Pour autant, il faut assurer la publicité du recrutement, et tout le monde pourra postuler, il n'y aura pas de recrutement privilégié.

M. le Maire demande aux membres présents du conseil si la proposition les intéresse. Aucune opposition n'a été exprimée, les élus confirment leur intérêt pour ce projet.

M. Blanchard indique que, malgré ce constat de diminution de la présence des services publics sur les territoires avec lequel on peut être en désaccord, il est intéressant de voir que la commune peut renverser cette tendance et faciliter avec ce projet l'accès aux services publics pour l'ensemble des habitants.

## Délibérations

### 1. VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

M. Pouget détaille le contenu du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sous la responsabilité du Maire, le PCS complète le dispositif ORSEC relevant de la responsabilité de l'Etat. Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations. Le PCS de la commune de Bouvron a reçu un avis favorable du SDIS et est le fruit d'une collaboration avec les agents et les élus concernés.

M. Ravidjee demande si des exercices sont prévus.

M. le Maire indique que ce sera prévu avec l'appui des pompiers.

M. Rouillé évoque l'existence du signal national d'alerte, dont l'entretien doit être fait par les mairies.

M. Pouget confirme que les services de la mairie vont se renseigner.

Mme Gastard évoque le fait qu'il serait intéressant de faire un exercice avec un accident industriel à la fromagerie.

M. Samzun parle également de la dangerosité d'un éventuel accident sur la déviation où des camions peuvent transporter des produits chimiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le plan communal de sauvegarde.

### 2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

M. Blanchard rappelle que la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur* ».

Cet exercice, non obligatoire pour une commune comme Bouvron, est néanmoins réalisé dans un objectif de transparence et de bonne gestion financière et a été imposé dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Le contexte international et national est présenté. Pour information, le coût du prix du gaz et de l'électricité va considérablement augmenter et impacter le budget communal. Les grandes orientations budgétaires sont également détaillées en séance.

M. Ravidjee demande ce qu'il en est du fonds de roulement de la collectivité.

M. le Maire précise qu'il y a un provisionnement suffisant pour assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité, malgré des investissements conséquents pour lesquelles les recettes se font encore attendre (exemple du budget écoquartier dont le budget est déficitaire de 170.000 euros en l'attente des ventes ou des subventions non encore perçues comme celles pour la rénovation de l'Eglise ou les travaux connexes à la déviation qui représentent plus de 300.000 euros). Il faut également noter 80 000 euros de soldes d'impayés ce qui vient également grever le budget communal. En 2021, nous avons également dû faire face à la perte de la dotation de l'Etat, la dotation de solidarité rurale pour environ 160 000 euros.

Mme Lorieux-Wolff demande où en est le projet de développement de la zone d'activités du Bel-Air.

M. le Maire répond que plusieurs parcelles ont été commercialisées. Un pisciniste, un carreleur et un électricien vont notamment s'y implanter. Il reste encore 1ha à vendre.

M. Blanchard précise que les communes ont un droit de véto sur le développement de ces parcs d'activités. La commune participe ainsi au débat sur la commercialisation des parcelles encore libres sur la zone d'activités.

M. Ravdjee indique dans la présentation qu'il serait intéressant de pouvoir avoir une vision des budgets par comité consultatif.

M. le Maire indique qu'il y aura une présentation par thème au moment du vote du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

### **3. ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS.**

M. Jussset expose qu'il convient de mettre à jour la liste des comités consultatifs au regard des demandes de nouveaux habitants d'une part, et d'autre part à certaines démissions qui ont eu lieu. Le tableau des différents comités consultatifs est présenté en séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'actualisation de la composition des comités consultatifs.

### **4. VALIDATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE**

M. le Maire explique que la commune est en charge de la gestion du cimetière. Le maire est donc chargé de la police dans le cimetière de sa commune, il est compétent pour faire respecter le règlement dont tout un chacun peut prendre connaissance auprès de la mairie. Le conseil municipal assure la gestion du cimetière, l'entretien, l'aménagement.

Le règlement d'un cimetière encadre les mesures permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité des lieux. Il n'a pas été modifié depuis 2009, il convient donc de l'actualiser au regard des nouvelles réglementations ainsi que des modifications de durées de concessions.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le règlement du cimetière.

### **5. VALIDATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION**

M. le Maire expose que la médecine de prévention est chargée de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. La commune était liée par une convention avec le centre de gestion afin d'assurer cette mission de prévention.

Il est demandé au conseil de porter son avis sur la proposition d'avenant afin de prolonger d'un an cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention.

## **6. EVOLUTION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR DANS LE CONTRAT DE PRÉVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Mme Shammas rappelle que par délibération, lors du conseil municipal du 25/09/2018, la commune de Bouvron a adhéré à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31/12/2024) et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM. Le taux de cotisation a été augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 « suite à une augmentation de la sinistralité en relation directe avec la crise sanitaire ».

En conséquence, les agents auront une baisse minimale de salaire net de 5€ (pour les plus petits salaires de la collectivité), soit de 60€ sur l'année.

Afin de faciliter l'accès à une assurance prévoyance pour l'ensemble des agents, il est proposé de soumettre à la validation du conseil une augmentation du forfait employeur qui passerait de 15 € à 20€ par mois.

M. Ravidjee demande quel est le pourcentage de la participation employeur.

Mme Shammas répond qu'il s'agit actuellement d'un montant forfaitaire de 15 euros.

M. le Maire précise que le montant de la cotisation est variable dans la collectivité allant de 30 à 60 euros. L'objectif de la participation employeur est bien d'aider l'ensemble des personnels à se doter d'une protection prévoyance.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la mise en place d'une participation forfaitaire de 20 euros par mois et par agent pour le contrat de prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **7. VOTE DE LA SUBVENTION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme Gastard sort de la salle.

En ce qui concerne les repas fournis sur le temps scolaire par l'association les petits palais, Mme Shammas explique que la participation communale est fixée par délibération annuelle du Conseil Municipal. Elle est versée sur présentation d'un justificatif du nombre de repas facturé aux familles.

Le Conseil est invité à voter une subvention de 2.01 € (+ 0.20€ par repas Bio au titre du bien-manger) servi à chaque enfant bouvronnais dans les restaurants scolaires de la commune, à compter du 1er janvier 2022. Cette subvention est identique à l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord à l'attribution d'une subvention pour la restauration scolaire pour un montant de 2.01€ (+ 0.20€ par repas Bio au titre du bien-manger).

Mme Gastard revient dans la salle.

## **8. TARIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR HORIZINC – ASSOCIATION EN MÉMOIRE D'EUX**

Mme Reulier indique que l'association En Mémoire d'Eux devait présenter un spectacle à Equinoxe le 9 mars, mais la compagnie s'est rendu compte que la scène ne permettait pas de faire correctement les entrées et sorties des personnages et qu'il n'y avait pas de pont pour accrocher les lumières. L'association nous sollicite pour une location à Horizinc, les profits étant reversés à l'association France Alzheimer. L'association nous demande un geste sur le montant de la location de la salle qui s'élèverait à 525 euros suivant le tarif voté en décembre 2021.

Il est proposé au conseil municipal de voter un tarif exceptionnel pour la location de la salle culturelle Horizinc de 200€ le 9 mars, permettant de compenser le coût d'utilisation de la salle et du chauffage, les frais d'intermittents étant en supplément.

M. le Maire précise qu'à la suite du vote de la tarification des salles communales, il souhaite que pour toute demande de tarif exceptionnel le conseil municipal soit sollicité. M. le Maire rappelle également que la commune peut verser une aide à l'association dans le cadre de l'instruction annuelle des demandes de subvention des associations.

M. Charriau rappelle que l'hiver le coût d'une journée de résidence est d'environ 170 euros à titre de comparaison.

M. Blanchard souhaiterait connaître le montant de la location de la salle de Savenay qui leur pose un problème.

Mme Lorieux-Wolff indique que cela donnerait une bonne image de la commune d'accepter cette proposition. De plus, avec un coût de 200 euros, cela couvre le coût d'entretien et de gestion de la salle sur une journée.

M. Ravdjee propose qu'il soit ajouté un point dans la tarification des salles pour prévoir que lorsque c'est à but non lucratif, un tarif exceptionnel serait accordé.

Mme Shammas répond, pour sa part, préférer que l'on traite ces demandes au cas par cas.

M. Ravdjee indique être favorable pour donner une visibilité à ces associations œuvrant pour l'intérêt général.

Mme Le Penhuizic attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de ne pas proposer un tarif trop bas pour bien prendre en compte les coûts d'augmentation du chauffage notamment. Elle reconnaît par ailleurs l'intérêt de leur attribuer un tarif exceptionnel.

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTION,

VOTE la mise en place d'un tarif exceptionnel pour la location de la salle culturelle d'HORIZINC pour un montant de 200 euros le 9 mars 2022 au bénéfice de l'association En Mémoire d'Eux.

## **9. VOTE DES STATUTS DE L'EPCI PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ**

M. le Maire détaille les modifications des statuts de la communauté de communes de la région de Blain qui sont soumises au vote du conseil municipal :

- le changement de nom de la communauté de communes ;
- la restitution de la compétence supplémentaire « voirie d'intérêt communautaire » aux communes membres ;
- la modification de la compétence « Action culturelle » intégrant la mise en réseau des bibliothèques ;
- la révision de l'écriture de certaines compétences afin de clarifier celles-ci et de permettre de distinguer la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre d'une délibération prise à la majorité des deux tiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les statuts de l'EPCI du Pays de Blain communauté.

## **Questions diverses**

Mme Lorieux-Wolff s'étonne qu'il n'y ait pas plus de banderoles d'opposition au projet éolien dans la commune.

M. le Maire répond que la commune a déjà pris clairement position sur le sujet et indique qu'un flyer a été envoyé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.

## **Informations de la Communauté de Communes de la Région de Blain**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.